



**EU-Africa Summit  
Sommet UE-Afrique**

Bruxelles **2014** Brussels

**QUATRIEME SOMMET UE-AFRIQUE**

**2-3 AVRIL 2014, BRUXELLES**

**FEUILLE DE ROUTE 2014-2017**

## **Introduction**

1. Les Chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne (UE) et d'Afrique, le Président du Conseil européen, le Président de la Commission européenne, le Président de l'Union africaine (UA) et la Présidente de la Commission de L'Union africaine (CUA), réunis à Bruxelles les 2 et 3 avril 2014 sur le thème "Investir dans les Populations, la Prospérité et la Paix", se sont engagés à renforcer la coopération entre l'UE et l'Afrique pour les années à venir. Ils ont confirmé que la Stratégie conjointe Afrique-UE adoptée au Sommet de Lisbonne en 2007, exposant la vision, les valeurs et les principes auxquels nous sommes attachés, restait la référence politique stratégique pour les relations entre l'UE et l'Afrique. Le Sommet s'est félicité des travaux accomplis et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des deux plans d'action précédents.

2. Le quatrième Sommet Afrique-UE a convenu que la mise en œuvre de la Stratégie conjointe devrait être améliorée davantage à la lumière de l'expérience acquise et de l'évolution de la situation en Afrique, en Europe et dans le monde. Notre coopération devrait s'inspirer d'une approche axée sur les résultats. C'est pourquoi le Sommet a adopté le présent document afin de définir la coopération entre les deux continents pour la période 2014-2017. Le document fixe les principales priorités et domaines d'actions communes menées au niveau inter-régional, continental ou mondial d'intérêt commun pour l'Afrique et l'UE. Il fournit les orientations nécessaires pour leur mise en œuvre. Ces actions feront l'objet, pour celles qui le nécessitent, de plans de mise en œuvre plus détaillés.

3. Le Sommet a décidé des actions à mener dans les domaines prioritaires où la coopération entre les deux continents est essentielle et présente un fort potentiel, dans le cadre de la Stratégie conjointe, et pour lesquels une valeur ajoutée substantielle peut être escomptée. Ces actions devront compléter d'autres initiatives entreprises dans le cadre de la coopération entre l'UE et l'Afrique aux niveaux national et régional.

4. Il a été convenu de poursuivre et d'approfondir le dialogue politique et la

coopération. Les sommets, les réunions ministérielles, les réunions conjointes des deux Commissions ainsi que les réunions conjointes entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne se poursuivront et ce dans le cadre du format agréé pour le partenariat Afrique-UE lors du Sommet du Caire. Ce dialogue UE-Afrique sera complété par des contacts réguliers à haut niveau entre les dirigeants européens et africains pour examiner les défis communs et les situations de crise.

5. Par ailleurs, certaines structures d'experts n'étant pas nécessairement la formule la plus efficace, l'Afrique et l'UE identifieront ensemble les mécanismes et structures de travail nécessaires, en fonction des besoins, pour mettre en œuvre les actions agréées et atteindre les résultats attendus. En outre, la mise en œuvre des actions contenues dans cette Feuille de route sera évaluée dans le cadre de forums annuels conjoints qui succéderont à la Task-Force Conjointe et rassembleront tous les acteurs du Partenariat. Il a été convenu de renforcer les synergies entre le dialogue politique et la coopération et de promouvoir les contributions du secteur privé et de la société civile.

## **Priorités communes**

6. Pour la période 2014-2017, le Sommet est convenu que la mise en œuvre de la Stratégie conjointe devra être axée sur les domaines prioritaires ci-après :

1. Paix et sécurité
2. Démocratie, bonne gouvernance et droits de l'homme
3. Développement humain
4. Développement et croissance durables et inclusifs et intégration continentale
5. Questions globales et émergentes

7. Pour chacun de ces objectifs, un certain nombre d'actions ont été recensées aux niveaux interrégional, continental ou mondial, qui pourraient avoir une incidence réelle sur les populations des deux continents. Il importe de noter que ces actions s'ajoutent à la coopération aux niveaux national et régional.

### ***Domaine prioritaire 1 : Paix et sécurité***

8. Objectif stratégique : Assurer un environnement pacifique, sûr, sécurisé et contribuant à garantir la sécurité humaine, à réduire la fragilité, encourager la stabilité politique et une gouvernance efficace, et favoriser une croissance durable et inclusive.

#### Principaux domaines de coopération :

9. Nous renforcerons notre dialogue politique pour discuter des questions internationales, parvenir à des positions communes et mettre en œuvre des approches communes en ce qui concerne les menaces pour la paix et la sécurité en Afrique notamment en abordant la question de la paix, de la justice et de la réconciliation. Cette coopération passera notamment par une coordination renforcée entre le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et le Comité politique et de sécurité de l'UE. Nous confirmons notre rejet de l'impunité et réaffirmons notre engagement à lutter contre celle-ci, au niveau national et international. Nous nous engageons à renforcer le dialogue politique sur la justice pénale internationale y compris la question de la juridiction universelle dans les instances convenues entre les deux

parties.

10. Nous poursuivrons ensemble l'identification des mécanismes et structures de travail nécessaires, en fonction de nos besoins, pour la mise en œuvre des actions agréées et l'atteinte des résultats escomptés.

11. Nous renforcerons l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), notamment en appuyant la Force africaine en attente ainsi que les capacités permettant de la déployer, de la soutenir et de la gérer de manière durable. Nous contribuerons à la formation et au renforcement des capacités des forces africaines, y compris les composantes civiles et de police. En outre, nous appuierons le renforcement des capacités institutionnelles africaines, par exemple dans le domaine de la prévention des crises, de la consolidation de la paix et de la reconstruction post-conflit, notamment sous la forme de conseils, de formations et d'équipements.

12. Nous renforcerons la coordination entre l'UE et l'Afrique, ainsi qu'avec les organisations régionales, en particulier les Communautés Economiques Régionales (CER), dans la planification et la conduite des activités de prévention des conflits et de soutien à la paix en coopération, le cas échéant, avec les Nations Unies (NU).

13. Nous renforcerons la coopération pour s'attaquer aux causes profondes des conflits ainsi qu'aux questions transversales d'intérêt commun tels que le terrorisme et ses menaces connexes, la criminalité organisée transfrontalière, y compris la traite d'êtres humains, les trafics de drogues et d'armes et le commerce illégal de la faune.

14. Nous prêterons une attention particulière à la question de la sécurité maritime, y compris les efforts dans la lutte contre la piraterie, la pêche illégale, non-réglémentée et non-déclarée, dans le cadre de la Stratégie maritime africaine intégrée 2050 et la Politique maritime intégrée de l'UE, et contre le déversement de déchets toxiques.

15. Nous accorderons une attention accrue aux droits de l'homme dans le cadre de notre coopération en matière de paix et de sécurité, tant dans notre action de prévention des conflits ou de gestion des crises et des situations post-conflits que dans nos initiatives en vue d'améliorer la bonne gouvernance et de soutenir les réformes du secteur de la sécurité. Nous nous efforcerons de mettre un terme aux violences sexuelles et de protéger les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants qui sont les plus affectés par les conflits armés. Nous veillerons à ce que les femmes participent et soient représentées pleinement et effectivement dans les processus de paix et de sécurité.

16. En plus des efforts déployés actuellement par l'UE pour soutenir des missions africaines de soutien à la paix ainsi que l'AAPS à travers la Facilité de Paix pour l'Afrique, nous renforcerons la mobilisation des ressources africaines et internationales pour améliorer la prévisibilité et la viabilité financière des activités africaines en matière de paix et de sécurité, notamment les Opérations de maintien de la paix sous conduite africaine et les capacités de gestion des CER et de l'UA.

## ***Domaine prioritaire 2 : Démocratie, bonne gouvernance et droits de l'homme***

### **Ceci inclut les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les droits civils et politiques**

17. Objectif stratégique : Garantir un environnement transparent, démocratique, dans lequel chacun est tenu de rendre des comptes, pour ce qui est du respect des droits de l'homme et de l'État de droit, contribuant à réduire la fragilité, à renforcer la stabilité politique et une gouvernance efficace, et permettant un développement et une croissance durables et inclusifs.

#### Principaux domaines de coopération :

18. La promotion de la gouvernance démocratique reste au cœur de notre partenariat. Nous renforcerons notre coopération en matière de gouvernance démocratique sur les deux continents, dans les domaines tels que la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, le renforcement du rôle des institutions du secteur public, y compris l'obligation de rendre des comptes et la transparence, l'État de droit et la gouvernance des ressources naturelles comprenant des mesures visant à mettre fin à leur exploitation illégale.

19. En outre, nous soutiendrons l'observation des élections par l'Union africaine dans les pays concernés et assurerons une coordination avec les missions d'observation électorale de l'UE.

20. Nous défendrons les droits de l'homme tant en Afrique qu'en Europe et nous collaborerons pour assurer le succès de l'année africaine des droits de l'homme, en 2016. Nous sommes unis dans la lutte contre l'impunité au niveau national et international et la protection des droits de l'homme sur les deux continents. Nous organiserons des consultations périodiques sur les droits civils et politiques ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels. Nous attacherons une attention particulière à l'égalité des genres et aux droits des groupes les plus vulnérables dont les personnes handicapées, les personnes âgées et les réfugiés, ainsi qu'aux droits des femmes, des jeunes et des enfants. Un cadre clef pour ce dialogue sera le Dialogue UE-UA sur les droits de l'homme.

21. Nous renforcerons le dialogue entre les institutions responsables des questions de droits de l'homme des deux continents, y compris les institutions nationales de droits de l'homme.

22. Nous renforcerons notre coordination et notre coopération au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et dans d'autres enceintes internationales. Nous veillerons à ce que la société civile soit pleinement et activement associée à notre dialogue et à notre coopération.

23. Nous soutiendrons la pleine opérationnalisation de l'Architecture africaine de gouvernance ainsi que les travaux réalisés par ses divers organes y compris leur nécessaire coordination. Nous soutiendrons davantage les efforts des pays africains concernés pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre des traités pertinents, y compris la Charte

africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance.

## **Culture**

24. Nous échangerons les expériences sur la restitution à leur pays d'origine des biens culturels illégalement exportés ou acquis et encourageons la mise en place de mécanismes appropriés pour la mise en commun des meilleures pratiques, en particulier sur la question des archives.

25. Nous travaillerons ensemble en vue de développer une approche inclusive de la culture comme facteur favorisant le développement.

26. Nous avons l'intention d'intensifier notre coopération dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels et la protection de biens culturels, y compris d'archives nationales. Nous entreprenons de coopérer avec les organisations internationales appropriées (en particulier UNESCO, Interpol, Organisation Mondiale des Douanes, Conseil International des Musées et Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime) afin de garantir la cohérence de ces actions.

27. Nous allons promouvoir la valorisation du patrimoine culturel tangible et intangible, ainsi que la diversité des expressions culturelles à travers la promotion de la diversité culturelle, le dialogue interculturel et la coopération internationale dans le domaine culturel, conformément à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles 2005.

28. Nous allons coopérer afin de mettre en place des inventaires et des méthodes d'archivage numériques ainsi que pour protéger les archives nationales. Nous nous sommes engagés à renforcer la protection du Patrimoine Mondial.

## ***Domaine prioritaire 3 : Développement humain***

29. Objectif stratégique : Promouvoir le développement du capital humain et de sociétés et d'économies fondées sur la connaissance et les compétences, notamment en renforçant les liens entre éducation, formation, sciences et innovation, et mieux gérer la mobilité des personnes. Notre coopération dans le cadre de la JAES viendra en complément de nos actions au niveau national pour améliorer l'accès à d'avantage et de meilleurs emplois et à la protection sociale, ainsi qu'à l'accès de tous à l'éducation de base de qualité, aux systèmes sanitaires et aux soins de santé, y compris la santé sexuelle et reproductive.

### Principaux domaines de coopération :

#### **Sciences, Technologie, Innovations**

30. Investir dans les sciences, les technologies et l'innovation est fondamental pour favoriser la croissance et l'emploi, pour améliorer la compétitivité ainsi que pour déterminer et relever les défis de société mondiaux qui appellent des solutions urgentes, telles que le changement climatique, les énergies renouvelables abordables et l'efficacité énergétique, les maladies infectieuses ou la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La coopération entre l'UE et l'Afrique dans le domaine des sciences, des technologies et de l'innovation est par

nature transversale, en ce qu'elle contribue à la réalisation de tous les autres objectifs de développement socioéconomique. Nous œuvrerons au renforcement de la coopération entre les communautés de chercheurs et à la création de programmes de recherche académique communs, en mettant en particulier l'accent sur l'innovation et le secteur productif y compris les infrastructures de recherche.

31. En outre, nous mettrons sur pied un partenariat à long terme, en matière de recherche et d'innovation, financé et géré en commun, en particulier dans les secteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable. Nous adopterons une approche intégrée tenant compte de la nature transversale importante de l'innovation/entrepreneuriat, des infrastructures de recherche et du développement des compétences techniques en Afrique et en Europe.

32. Pour ce faire, le dialogue de haut niveau entre l'UE et l'Afrique sur les sciences, les technologies et l'innovation constituera la principale plateforme de la Stratégie conjointe Afrique-UE pour la définition des priorités et la mise au point des modalités de mise en œuvre. Dans le cadre de ce dialogue, il sera procédé à la création d'un groupe de travail composé d'experts chargé d'élaborer une feuille de route détaillée définissant la portée de ce nouveau partenariat et esquissant les différentes étapes qui mèneront à sa concrétisation. Le financement sera assuré par le programme européen pour la recherche et l'innovation, Horizon 2020, et par d'autres contributions de parties prenantes de l'UE et de l'Afrique.

### **Enseignement supérieur**

33. L'enseignement supérieur contribue de manière décisive au développement économique et social, en ce qu'il favorise le développement durable en produisant des ressources humaines de haute qualité et qu'il dissémine les résultats de la recherche scientifique et technique. En plus des activités classiques et spécifiques de renforcement des capacités, la mobilité en elle-même renferme un potentiel important d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur, dans la mesure où elle est susceptible d'accélérer l'utilisation d'instruments de transparence et de reconnaissance et d'aider les établissements à mettre au point de meilleurs services d'envoi d'étudiants et de chercheurs à l'étranger et d'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers.

34. Le programme Erasmus+ et les actions Marie Skłodowska-Curie permettront une mobilité d'un très haut niveau pour les étudiants, universitaires, chercheurs et personnel africain et européen grâce à un ensemble équilibré de mesures axées sur les personnes, les établissements et les systèmes d'enseignement supérieur. Le programme de mobilité Nyerere offrira à quelque cinq cents étudiants des bourses grâce auxquelles ils pourront entreprendre des études de troisième cycle et permettra la mobilité de soixante-dix membres du personnel académique et administratif en Afrique d'ici 2017. Cela contribuera à retenir les étudiants tout en augmentant la compétitivité et l'attractivité des établissements eux-mêmes.

35. Nous soutiendrons la mise sur pied de centres d'excellence en Afrique, notamment dans le cadre de l'Université panafricaine. Nous développerons l'Initiative pilote "Tuning Africa" pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique visant à améliorer l'adéquation et la qualité des programmes, ainsi qu'à mettre en place un enseignement et un apprentissage fondés sur les résultats, en portant de soixante à cent vingt le nombre d'universités du continent africain participantes, le but étant aussi d'augmenter le nombre de

disciplines abordées et de niveaux. En outre, la dynamisation des initiatives de l'Union africaine en faveur de l'harmonisation de l'enseignement supérieur et de l'assurance-qualité favorisera la mise en place de pratiques de qualité dans les universités, la mise en œuvre du cadre continental pour l'assurance-qualité et l'accréditation, une augmentation des partenariats alignés et l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Nous nous consulterons et échangerons pour encourager l'éducation, la formation professionnelle et l'esprit d'entreprise chez les femmes et les jeunes.

### **Mobilité, migration et emploi**

36. Lors du sommet de Bruxelles, une déclaration commune sur la migration et la mobilité a été adoptée et il a été convenu de mettre en œuvre un plan d'action pour la période 2014-2017. Conformément à cette déclaration, nous favoriserons les synergies entre la migration et le développement, notamment en réduisant les coûts des envois de fonds et en renforçant le rôle et l'implication de la diaspora et la consolidation de l'Institut africain des transferts de fonds. Nous organiserons de manière plus efficace la mobilité de la main-d'œuvre ainsi que celle des opérateurs économiques aux niveaux intra et inter-régional. Nous coopérerons de façon plus étroite pour lutter contre la traite des êtres humains, notamment en renforçant notre partenariat et notre coopération en matière de prévention, de protection et de poursuites. Nous coopérerons également sur la problématique de la migration irrégulière, en abordant tous ses aspects importants, y compris le renforcement de la gestion des migrations et des dispositions en matière de retour et de réadmission, ainsi que la promotion d'alternatives à la migration irrégulière. Enfin, nous coopérerons dans le domaine de la protection internationale et de l'asile et œuvrerons ensemble à la promotion du respect des droits de l'homme des migrants.

37. Notre coopération s'appuiera sur un dialogue sur la migration et la mobilité dirigé par un groupe restreint de pays et d'organisations européens et africains se réunissant à intervalles réguliers.

### ***Domaine prioritaire 4 : Développement et croissance durables et inclusifs et intégration continentale***

38. Objectif stratégique : Stimuler la croissance économique qui réduit la pauvreté, crée des emplois décents et mobilise le potentiel entrepreneurial des populations, notamment des jeunes et des femmes, de manière durable; soutenir le développement du secteur privé et des PME; appuyer l'intégration continentale, notamment à travers l'accélération du développement des infrastructures, l'énergie, l'industrialisation et l'investissement.

#### Principaux domaines de coopération :

#### **Investissement privé, infrastructures et intégration continentale**

39. Nous allons promouvoir l'intégration continentale et le commerce, ainsi que l'engagement du secteur privé en tant que notre partenaire clé au développement. Ceci inclura le renforcement de la capacité des parties prenantes à développer des partenariats public-privé. Pour accélérer la mise en place de la Zone de libre-échange continentale en Afrique, l'UE propose de s'inspirer de son expérience de constitution de marché commun pour apporter son appui capacitaire à cette initiative. Nous renforcerons notre coopération

pour soutenir des initiatives telles que Stimuler le Commerce Intra-africain et l'établissement d'une Zone Continentale de libre Echange. Nous sommes attachés au dialogue sur les politiques d'intégration économique régionale et continentale. Nous travaillerons ensemble pour promouvoir la libéralisation et la facilitation des échanges d'une manière équitable. L'Union européenne soutiendra les pays africains dans leur processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que la mise en œuvre de l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Ceci inclura l'harmonisation des politiques appropriées, réduire les obstacles techniques au commerce en renforçant les capacités pour améliorer, certifier et assurer la qualité et les normes des produits.

40. Nous continuerons à travailler sur les APEs en cours avec pour objectif la promotion du commerce intra-africain et des efforts africains d'intégration régionale africaine et la Zone de Libre Echange programmée. A cet égard, les deux parties devraient poursuivre les négociations sur les APE en utilisant toutes les possibilités de conclure de manière satisfaisante des APE orientés vers le développement et compatibles avec l'OMC, qui soutiennent l'intégration africaine, la transformation économique et l'industrialisation et assurent la prospérité des nations au bénéfice des deux continents. Il est important que l'Afrique et l'Europe se dotent d'industries compétitives sur le plan international capables de réussir sur les marchés mondialisés d'aujourd'hui et contribuant à un développement durable. Les APE devront être structurés pour contribuer à accroître les échanges et soutenir la croissance des échanges commerciaux internes à l'Afrique.

41. Nous explorerons les modalités pour assurer un échange d'information sur la mise en œuvre d'accords commerciaux et leurs implications pour l'agenda africain d'intégration régionale et de développement industriel.

42. Nous allons également renforcer notre coopération dans le domaine du développement industriel, à travers l'échange d'informations et d'expériences sur nos cadres de politiques respectifs tels que l'initiative phare de la stratégie Europe 2020, Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation, et la Stratégie pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA). Reconnaissant que l'industrialisation accélérée est d'importance capitale pour les pays africains, nous allons appuyer la transformation des matières premières en amont pour leur permettre d'atteindre un niveau de revenu intermédiaire. Nous nous engageons à assurer une gestion prudente et transparente de nos ressources naturelles respectives dans l'intérêt de nos populations en particulier dans les zones de conflit et dans le respect des principes de bonne gouvernance. Afin de compléter les politiques africaines dans les domaines susmentionnés, l'UE rappelle son approche en matière d'approvisionnement responsable en minerais et propose un dialogue sur ces questions. Nous nous efforcerons de coopérer dans des domaines tels que les études géologiques, la gouvernance des ressources minérales, les investissements et infrastructures, le développement des compétences et la gestion des déchets.

43. Nous nous engagerons à mettre en place un climat d'investissement ouvert, transparent et prévisible y compris à travers des cadres juridiques renforcés afin de favoriser les échanges commerciaux induits par le secteur privé et les investissements responsables. Nous soutiendrons les petites, micro et moyennes entreprises, qui jouent un rôle stratégique dans la richesse et la création d'emplois dans nos économies respectives et favoriserons leur compétitivité et leur internationalisation. L'UE placera ces objectifs au cœur du soutien européen au développement du secteur privé ainsi que de son engagement avec les secteurs privés européens et africains pour le développement. Le Forum des entreprises UE-Afrique

demeurera une enceinte privilégiée pour les échanges entre entreprises privées et avec le secteur public. Les acteurs économiques et sociaux des deux continents constitueront d'autres intervenants importants dont les forums devront être encouragés et soutenus.

44. Les décisions de mettre en place de nouvelles politiques ou d'investir doivent être fondées sur des données fiables et comparables. Nous renforcerons la coopération entre les systèmes statistiques européens et africains afin d'offrir un service statistique de qualité.

45. Nous approfondirons notre coopération dans les questions fiscales internationales afin de renforcer la mobilisation des ressources financières nationales et de lutter contre les flux financiers illicites, grâce à une coopération accrue tenant compte des principes de transparence, d'échange d'information et de concurrence fiscale loyale.

46. Des priorités stratégiques pour la coopération dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'eau et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont été élaborées par le Groupe de Référence en Infrastructure à travers ses Documents de Stratégies Sectorielles dans en cohérence avec le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), de la politique de développement de l'UE et d'autres cadres directeurs d'action tels que l'initiative des Nations Unies "Énergie durable pour tous". Des investissements stratégiques dans ces secteurs qui appliquent des approches innovantes de financement seront associés à un soutien aux réformes dans le domaine réglementaire. Une coordination intersectorielle sera assurée dans le cadre du Groupe de référence sur les infrastructures.

47. Dans le domaine des transports, nous nous attacherons à réduire les coûts des transports et à renforcer les échanges intra-africains en faisant en sorte que les couloirs de transports régionaux puissent offrir des niveaux adéquats de service de manière à ce que celui-ci soit durable, sûr et fiable. Une attention accrue sera accordée aux dimensions économique, sociale et environnementale des transports. Nous affecterons des ressources humaines et financières pérennes et suffisantes en vue du déploiement d'infrastructures de navigation par satellite fondées sur EGNOS et mettrons en place des systèmes de gouvernance et de financement pour les dépenses d'investissement et les dépenses opérationnelles d'EGNOS en Afrique pour les pays concernés. Les interconnexions multimodales doivent être le lien tangible qui unit nos deux continents et refléter la relation privilégiée entre l'Afrique et l'UE.

48. Nous avancerons dans la réalisation des objectifs 2020 du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie dans les domaines de l'accès à l'énergie, de la sécurité énergétique, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, en mettant tout particulièrement l'accent sur le secteur privé et les interconnexions y compris entre les deux continents.

49. Les actions dans le domaine de l'eau chercheront à assurer une gestion durable et efficace des ressources hydriques afin de contribuer à la croissance, à la paix et à la sécurité par le renforcement des institutions et la mise en place de mesures destinées à préparer la réalisation d'investissements dans des infrastructures à usages multiples. Nous allons assurer une meilleure gestion des ressources en eau pour un meilleur accès à l'eau potable et assainissement et au renforcement du lien entre l'eau, l'énergie et l'alimentation.

50. Dans le domaine des TIC, les actions viseront à mettre en place des conditions et un environnement favorables de manière à ce que les TIC soient au service des citoyens, des

autorités publiques et des entreprises, notamment des PME. Cet objectif sera atteint par la mise en œuvre d'une stratégie d'utilisation des TIC au service du développement, intitulée "Connecter l'Afrique", qui est fondée sur et qui comporte trois volets: a) l'harmonisation et l'alignement des aspects concernés des politiques et des cadres réglementaires africains et européens en matière de communications électroniques, y compris la cyber sécurité. Un objectif important dans ce processus sera le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique en Afrique et la gestion du Dividende numérique qui en découlera; b) l'interconnexion des Réseaux de recherche et d'éducation grâce aux infrastructures en ligne; c) le renforcement des capacités dans le secteur des TIC au bénéfice de tous, afin notamment d'améliorer l'accès à l'Internet et une gouvernance ouverte et inclusive de celui-ci, conformément à l'Agenda de Tunis pour la société de l'information.

### **Agriculture, sécurité alimentaire et sécurité sanitaire des aliments**

51. Notre travail sur l'agriculture, la sécurité et la sûreté alimentaires sera mis en œuvre dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). L'année 2014 est l'Année Africaine de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire ainsi que l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale. Cette question occupe une place prioritaire dans le cadre de l'assistance de l'UE pour la période 2014-2020. L'agriculture nourrit les populations, mais elle génère aussi une croissance durable et inclusive et des emplois. Nous nous efforcerons de faire converger nos politiques vers un nombre limité d'indicateurs essentiels afin de promouvoir un développement durable de l'agriculture. Nous transformerons et développerons les zones rurales et l'agriculture pour créer des perspectives, des emplois et des revenus en particulier pour les femmes et la jeunesse rurale. Nous nous attaquerons aux défis considérables qui se posent à l'agriculture africaine d'une manière qui permette de conserver la productivité future des ressources naturelles. Notre coopération dans ce domaine interviendra en particulier i) au sein du groupe de contact mis en place entre les deux commissions et ii) le partenariat du PDDAA.

52. Nous élaborerons des approches conjointes effectives concernant les objectifs de nutrition comme composantes majeures de la résilience en renforçant les systèmes d'information et les outils analytiques qui soutiennent le processus décisionnel des politiques nationales (Classification intégrée des phases de la nutrition, indice de résilience, etc.). Les entités et initiatives régionales, telles que l'Alliance globale pour l'initiative résilience (AGIR), constitueront un cadre privilégié pour promouvoir des solutions innovantes telles que les réserves alimentaires régionales d'urgence, ou la gestion des risques en agriculture.

53. Nous préconiserons une agriculture axée sur la nutrition afin de contribuer aux objectifs adoptés au niveau international en matière de réduction du rachitisme. Nous améliorerons l'accès et la disponibilité continue à une nourriture riche en nutritifs, nous renforcerons la capacité des femmes à assurer la sécurité alimentaire, la santé et la nutrition de leur famille ainsi qu'à améliorer la connaissance nutritive pour améliorer la diversité de leur alimentation. Pour assurer le suivi des progrès, des objectifs et des indicateurs explicites sont inclus dans la conception des projets et de la politique agricole.

54. Nous poursuivrons notre collaboration sur la mise en œuvre de la déclaration sur les Problèmes et enjeux fonciers en Afrique, 2009, utilisant le Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique conformément aux Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux

forêts (DVGR). Nous soutiendrons l'Initiative sur les Politiques Foncières de l'UA en vue de promouvoir une gouvernance foncière efficace, équitable et soutenable.

55. Nous développerons les activités à valeur ajoutée et l'agro-industrie en augmentant les possibilités de revenus des petits exploitants, en particulier les femmes, grâce à la création d'emplois tout au long des chaînes de valeur agricoles, d'une manière inclusive et durable. Nous aurons à cœur de promouvoir l'investissement agricole responsable qui est essentiel pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire. Nous encourageons dans cette optique le processus en cours qui prépare les principes pour un investissement agricole responsable dans le cadre du Comité sur la Sécurité alimentaire mondiale. Nous soutiendrons la création de nouvelles chaînes à valeur ajoutée, ainsi que le développement des chaînes existantes, pour la commercialisation des produits agricoles. Nous mènerons une coopération renforcée entre l'UE et le secteur privé et les organisations d'agriculteurs recherchant des partenariats innovants et ouverts à tous.

56. Nous favoriserons l'augmentation du commerce équitable des produits agricoles au niveau intra régional, inter-régional et mondial. Nous travaillerons pour que les marchés des produits agricoles fonctionnent de manière transparente et ouverte, et nous renforcerons les capacités à servir les marchés respectifs en respectant les normes de sécurité et de qualité, la certification de la durabilité, en améliorant les systèmes d'information de marché et en mettant en œuvre des mesures de facilitation des échanges afin de renforcer le commerce transfrontalier. Nous renforcerons les systèmes africains de gestion de la santé végétale et animale ainsi que le respect des normes internationales, y compris en ouvrant la voie à la conception d'un mécanisme de coordination de la gestion de la sécurité alimentaire de l'UA ainsi qu'un système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

57. Nous soutiendrons la mise en œuvre du cadre pour une politique de pêche panafricaine et une stratégie de réforme afin de libérer tout le potentiel que comportent les ressources marines vivantes et l'aquaculture en matière de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance et de création de richesse.

58. Nous renforcerons notre recherche sur la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments ainsi que sur l'agriculture durable. Nous soutiendrons notamment la mise en œuvre des plans opérationnels à moyen terme des organisations africaines régionales de recherche et de vulgarisation et mettrons à profit l'expertise des initiatives mondiales de recherche agricole pour contribuer aux priorités africaines en matière de recherche conformément au PDDAA, à l'Agenda scientifique pour l'agriculture en Afrique et à la plateforme technologique pour l'agriculture africaine.

### ***Domaine prioritaire 5 : Questions globales et émergentes***

59. Objectif stratégique : parvenir à des positions communes dans le cadre des enceintes et des négociations internationales et répondre conjointement aux défis mondiaux.

## Principaux domaines de coopération :

### **Changement climatique et environnement**

60. Nous reconnaissons nos convergences de vue sur les questions liées au changement climatique, à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles. Nous renforcerons notre dialogue stratégique sur ces questions afin d'améliorer notre compréhension des défis que doivent relever l'Afrique, l'UE et la communauté internationale, et de promouvoir des positions conjointes dans les processus de négociation au niveau mondial.

61. Nous coopérerons en vue de relever le niveau d'ambition des efforts en matière d'atténuation des gaz à effet de serre avant l'horizon 2020 et de préparer de manière constructive la négociation et la mise en œuvre du nouvel accord mondial contraignant sur le changement climatique sous la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et guidé par ses principes, qui s'appliquera à toutes les parties et doit entrer en application en 2020 au plus tard. En vue d'assurer que cet accord applicable à toutes les parties soit utile, ambitieux, juste, équilibré et équitable, nous préparerons en particulier des contributions nationales déterminées bien à l'avance de la Conférence de Paris, au premier trimestre de 2015, pour les parties prêtes à le faire conformément à l'accord auquel nous sommes parvenus lors du processus de la COP19/CMP.

62. Nous nous félicitons de la déclaration des ministres africains et de l'UE sur le changement climatique adoptée à l'issue de leur réunion à Bruxelles le 1<sup>er</sup> avril 2014.

63. Notre dialogue s'appuiera sur les processus existants, tels que la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur les changements climatiques (CAHOSCC) et la Conférence ministérielle des ministres de l'Union africaine sur l'environnement responsables de l'Environnement (CMAE). Des réunions conjointes seront organisées en fonction des besoins, et la coordination sera assurée avec les secteurs connexes tels que l'agriculture ou les infrastructures.

64. Nous veillerons à la mise en place d'un cadre cohérent pour le développement d'activités d'observation de la terre en Afrique de façon à ce que l'espace apporte une contribution stratégique au développement socio-économique de l'Afrique. Notre coopération sera conforme aux priorités de la Stratégie et Politique africaine de l'Espace et AfriGEOSS, le segment africain du Groupe d'Observation terrestre (GEO) en vue de fournir des services dans des domaines prioritaires pour l'Afrique tels que la sécurité alimentaire et la santé. Dans le cadre de la contribution de l'Afrique à GEO, nous renforcerons en particulier la capacité de l'Afrique à surveiller l'environnement et la sécurité sur le continent africain à l'aide de techniques d'observation de la terre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action « GMES et l'Afrique » et, plus spécifiquement, de ses trois thématiques prioritaires : les zones marines et côtières, la gestion des ressources en eau et la gestion des ressources naturelles.

65. Le programme de surveillance pour l'environnement et la sécurité en Afrique (MESA), qui s'appuie sur les résultats de l'Initiative de surveillance de l'environnement pour un développement durable en Afrique (AMESD), apportera également une contribution importante à ces objectifs. Reconnaisant l'importance de la sécurité et de la pérennité des activités extra-atmosphériques, nous poursuivrons notre dialogue en vue de parvenir à un accord sur le Code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-

atmosphérique. La mise en œuvre d'autres projets de coopération en matière de politique spatiale sera facilitée par la troïka UA-UE sur l'espace.

66. La gestion durable des terres et la lutte contre la désertification sont essentielles pour soutenir le développement durable. Elles contribuent également aux objectifs mondiaux relatifs au climat et à la biodiversité ainsi que la sécurité alimentaire. Nous continuerons à soutenir les programmes qui visent à renforcer la résilience des populations, tels que l'initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel et la plate-forme TerrAfrica, les programmes de réduction des risques de catastrophes, et l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC), initiative de l'UE, qui s'intéresse aux pays en développement les plus vulnérables au changement climatique. En outre, nous continuerons de soutenir la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes et poursuivrons la mise en place d'un cadre Africain de résilience aux catastrophes au-delà de 2015.

67. Nous coopérerons pour faire face à la crise mondiale de la biodiversité et nos efforts porteront sur la préservation et la restauration d'écosystèmes sains et résilients à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées, en les considérant comme un actif naturel essentiel permettant d'assurer durablement la subsistance des populations et le développement de la région. Nous coopérons également pour intégrer la biodiversité dans les politiques, plans et budgets nationaux. Nous nous engageons en particulier à protéger la faune sauvage africaine par des mesures de prévention du braconnage et du trafic, ainsi que des mesures de lutte contre ces pratiques, y compris dans le cadre du volet Crise de la Faune Sauvage de l'initiative Biodiversity for Life de l'UE. Nous stimulerons également de nouveaux modèles d'affaires basés sur la nature impliquant les communautés locales, tels que les marchés pour les produits verts et l'écotourisme, et contribuerons à mettre en œuvre le Protocole de Nagoya sur le partage de l'accès et des bénéfices. Nous coopérons pour mettre en œuvre "Reduction of Emissions from Deforestation and Forest Degradation" (REDD+) comme mesure centrale pour préserver les forêts et combattre le changement climatique. Nous nous engageons à combattre l'exploitation forestière illégale (par exemple à travers l'Initiative FLEGT de l'UE) comme condition préalable à la gestion durable des forêts.

68. À la suite de Rio+20, l'Afrique et l'UE préconiseront la transformation de leurs économies afin qu'elles deviennent de plus en plus vertes et inclusives. Les initiatives soutiendront une croissance à faibles émissions de CO<sub>2</sub> et permettant une utilisation efficace des ressources grâce à des modes de consommation et de production durables, au développement d'innovations et d'activités économiques vertes et à une saine gestion de l'énergie, des produits chimiques et des déchets ainsi qu'au développement et à l'utilisation extensive de technologies respectant l'environnement et efficaces énergétiquement.

### **Agenda de développement post-2015**

69. L'Afrique et l'UE ont un profond intérêt commun à unir leurs efforts pour garantir que le processus post-2015 aboutisse à un résultat ambitieux et orienté vers l'action et pour s'assurer qu'il soit ensuite mis en œuvre, et s'engagent à cette fin à collaborer étroitement et de manière continue.

70. À cette fin, nous sommes déterminés à travailler en partenariat lors des négociations à venir en vue de parvenir à un consensus en 2015. Nous nous consulterons entre les groupes de nos deux continents à New York. Cela permettra aux deux parties de connaître

leurs priorités respectives, de résoudre les divergences de vues de manière ouverte et constructive, d'identifier leurs intérêts communs et d'échanger sur les évolutions du débat mondial. Nous coopérerons également de façon à ce que le programme post-2015 et la vision 2063 pour l'Afrique, y compris les objectifs de développement africains, soient mis en œuvre de manière complémentaire et cohérente et se renforcent mutuellement.

### **Prolifération des armes légères et de petit calibre, des armes de destruction massive et transferts d'armes conventionnelles**

71. Nous approfondirons notre dialogue politique en vue de présenter dans les enceintes internationales des positions et des propositions communes concernant le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive.

72. Nous lancerons des initiatives conjointes visant à renforcer les capacités de prévention des risques liés aux substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). Nous nous efforcerons de promouvoir la ratification du Traité de Pelindaba.

73. Enfin, nous lancerons des initiatives conjointes pour promouvoir et encourager la ratification et la mise en œuvre des instruments pertinents, tels que la Convention sur l'interdiction des mines anti personnelles, la Convention sur les armes à sous-munitions, le Traité sur le commerce des armes et de programmes tels que le Programme des NU d'Action sur les armes légères et de petit calibre.

74. Nous restons déterminés à combattre la dissémination d'armes légères et de petit calibre.

### **Réforme du système de gouvernance mondiale**

75. Nous reconnaissons la nécessité de poursuivre la réforme des principaux organes des Nations Unies en vue de rendre plus efficace et plus transparent l'ensemble du système onusien et pour y refléter les changements importants subis par la communauté internationale et la composition des membres des Nations Unies. À cet égard, nous allons entreprendre des consultations politiques.